

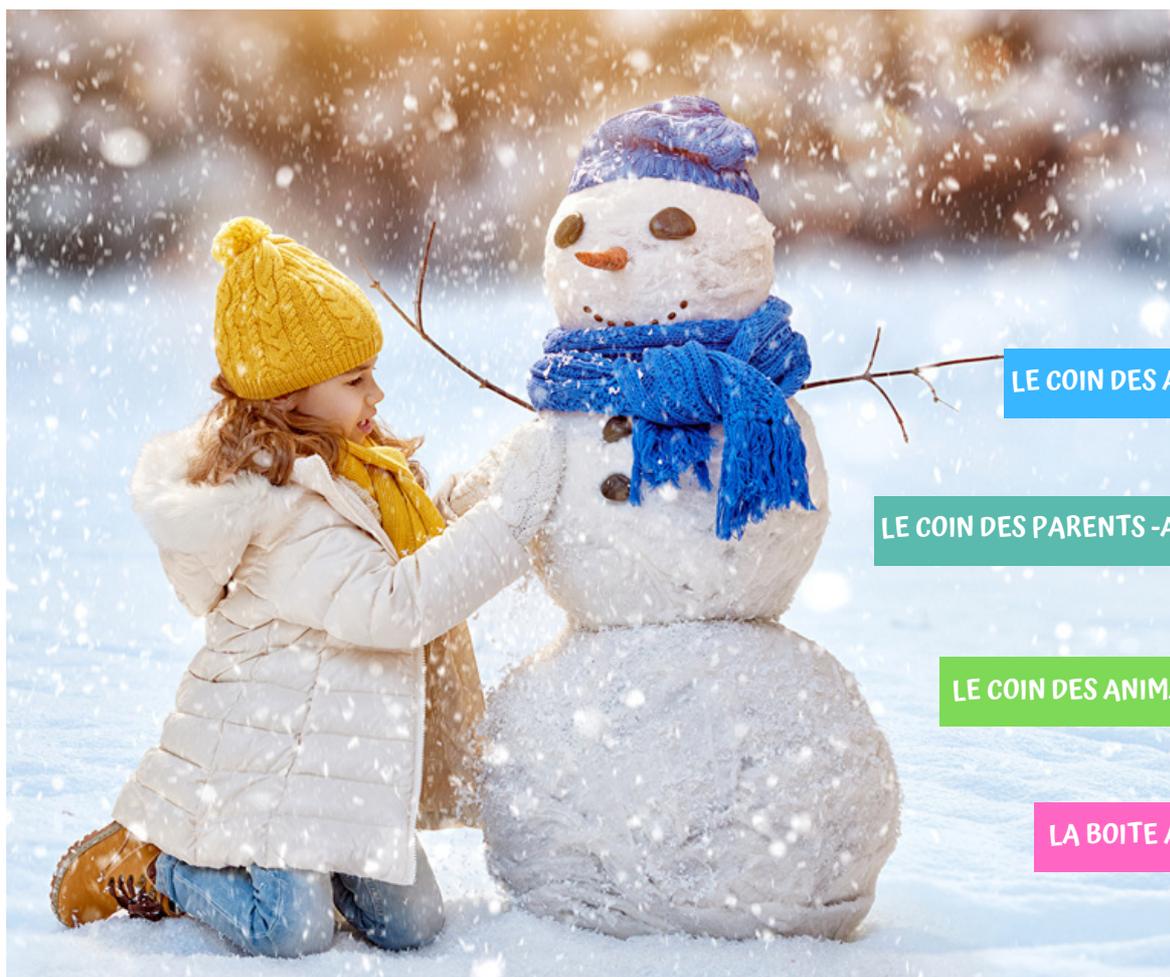
L'ECHO

des P'tits Petons

LE JOURNAL DU RELAIS PETITE ENFANCE

Janvier
Février
2024

Bonne Année !



LE COIN DES ASMATS

Page 2

LE COIN DES PARENTS -ASMATS

Page 3

LE COIN DES ANIMATIONS

Page 6

LA BOITE A IDÉES

Page 7

Édito

Bonjour,

Je vous présente mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année .

2024 laisse derrière une année 2023 au cours de laquelle le relais a pris un nouveau chemin avec le rattachement de la commune de Bethoncourt, et la fonction de guichet unique dès le mois de mars.

Le relais est ainsi devenu un lieu de centralisation des demandes d'accueil collectives ou familiales avec un travail de coordination avec les crèches et halte-garderies locales.

Depuis cette nouvelle mission, plus de 70 familles ont été reçues. Les demandes n'ont pas toutes abouties à une issue favorable, hélas, notamment en accueil collectif : les entretiens, l'étude des besoins, l'information sur l'ensemble des offres d'accueil permettent ainsi d'orienter au mieux les familles vers l'ensemble des possibilités de garde locales pour leur(s) enfant(s) et notamment vers les assistantes maternelles (simulation des coûts, aides de la CAF, pratique d'horaires atypiques, accueil d'enfants en situation de handicap...)

Côté animations, les séances reprendront le 09 janvier; N'hésitez pas à pousser la porte en tant qu'assistante maternelle, et découvrir un lieu qui vous est dédié ainsi qu' aux enfants accueillis à votre domicile.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Lydie Baumgartner

Responsable du relais petite enfance

LE COIN DES ASMATS

S

LE COIN DES ANIMATIONS

LA BOITE A IDÉES

Un bisou pour ta joue
Une fleur pour ton cœur
Un calin pour ta main
Un baiser pour ton nez
Un sourire pour te dire

Bonne année

Accueil du public

Sans rendez - vous

Mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 11h30

Jeudi de 13h30 à 17h30

Par téléphone

Jeudi de 11h à 12h

Rendez - vous

Sur demande

CONTACT

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contacter
Lydie Baumgartner

☎ 03 81 90 76 87

✉ rpe@vieux-charmont.fr

📍 Mairie
39 rue de Belfort
25600 VIEUX-CHARMONT

🌐 www.vieux-charmont.fr

FORMATION CONTINUE

Vous êtes intéressée par la formation continue? Voilà les prochains cycles proposés par le relais au 1^{er} semestre 2024. Préinscription dès à présent.

Et n'oubliez pas que vous pouvez aussi :

- vous former à distance,
- intégrer un groupe de formation sur un autre secteur

La liste des formations proposées par les relais secteur du Pays de Montbéliard et CC2VV est disponible au relais et l'ensemble des thèmes nationaux sur www.iperia.eu



Parler avec un mot, un signe	Relais Vieux-Charmont rpe@vieux-charmont.fr 03 81 90 76 87	09,16/30 mars
Droits et devoirs dans l'exercice de son métier		Mai/juin



REUNION

Le relais petite enfance et les services de PMI de Bethoncourt et Grand-Charmont vous proposent un temps d'échanges et d'informations sur votre métier :

“A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX EMPLOYEURS”

- Echanger sur les freins à l'emploi
- Valoriser ses compétences et connaissances
- Développer ses outils de communication
- Aménager son espace d'accueil
- Préparer ses entretiens

Inscription au relais avant le 19 janvier :

03 81 90 76 87
ou rpe@vieux-charmont.fr

Les enfants accueillis pourront bénéficier d'un espace de jeux dans la salle.

MARDI 23 JANVIER DE 9H A 11H

Salle Lucie Aubrac
Rue Buffon
Bethoncourt



L'arrêt de travail de l'assistante maternelle

L'embauche d'une assistante maternelle déclarée auprès de l'URSSAF PAJEMPLOI confère au particulier un statut de particulier employeur. Ce statut implique des démarches tout au long de la relation contractuelle y compris dans le cas de l'arrêt de travail de la salariée.

Ce dossier fait référence à l'arrêt de travail pour maladie ordinaire.

Sous quelles conditions ?



- **Jusqu'à 6 mois d'arrêt, à la date de l'arrêt de travail :**

-la salariée doit avoir travaillé au moins 150 h au cours des 3 derniers mois civils ou des 90 jours précédent l'arrêt

-ou avoir cotisé au cours des 6 derniers mois civils précédent l'arrêt sur la base d'une rémunération au moins égale à 1015 fois le montant du SMIC horaire fixé au début de cette période.

- **Après 6 mois d'arrêt, la salariée doit continuer à remplir les conditions suivantes :**

-soit être affiliée à la date d'interruption de travail au régime de sécurité sociale depuis au moins 12 mois ou avoir travaillé au moins 600 h au cours des 12 mois précédent l'arrêt de travail

-ou avoir cotisé pendant les 12 mois civils ou les 365 jours précédant l'arrêt de travail sur la base d'une rémunération au moins égale à 2030 fois le montant du SMIC horaire en vigueur fixé au début de cette période.

Que faire en cas d'arrêt ?

- La salariée remet le volet 3 à son(es) employeur(s) (copies) et envoie le 1 et 2 à la CPAM.

Si l'employeur ne maintient pas le salaire :

- L'assistante maternelle rédige une attestation sur l'honneur précisant le nombre d'employeurs au moment de l'arrêt, la date du dernier jour de travail, la cessation de l'activité auprès de tous ses employeurs,
- Elle transmet cette attestation à la CPAM avec ses 3 derniers bulletins de salaire ou les 12 (pour tous ses employeurs) si l'arrêt est supérieur à 6 mois,
- L'employeur procédera à une déduction pour absence selon le principe de la Convention Collective, sur le salaire du mois de l'absence.

Si l'employeur maintient le salaire (Subrogation)

- L'assistante maternelle rédige une attestation sur l'honneur précisant le nombre d'employeurs au moment de l'arrêt, la date du dernier jour de travail, la cessation de l'activité auprès de tous ses employeurs,
- Elle transmet cette attestation à la CPAM avec ses 3 derniers bulletins de salaire ou les 12 (pour tous ses employeurs) si l'arrêt est supérieur à 6 mois,
- L'employeur télécharge une attestation de salaire sur le site AMELI qu'il enverra à la CPAM avec une attestation officielle d'affiliation à Pajemploi avec son numéro employeur et un RIB.

Après réception, la CPAM étudiera et calculera les droits de l'assistante maternelle et versera à l'employeur ou à la salariée (Maintien de salaire ou pas), les indemnités journalières dues.

Quel impact sur la déclaration Pajemploi ?

Même en cas de subrogation seules les heures travaillées doivent être déclarées.

La Prévoyance

Le régime de Prévoyance géré par l'IRCEM permet aux assistantes maternelles d'avoir un complément des indemnités journalières à partir du 8 ème jour d'arrêt en cas de maladie ordinaire.



Le régime de Prévoyance sur : www.pajemploi.urssaf.fr
Télécharger l'attestation de salaire pour les indemnités journalières en cas de maintien de salaire sur : www.ameli.fr

LA MOTRICITÉ LIBRE C'EST QUOI ?

C'est favoriser la mobilité et l'équilibre naturels de l'enfant.

C'est choisir attentivement les vêtements et chaussures qui n'entraveront pas sa motricité.



C'est aussi permettre à l'enfant de ressentir ses sensations corporelles.



LES PIEDS LIBRES

L'IMPORTANCE DES PIEDS NUS

C'EST PIEDS NUS QUE LE CERVEAU REÇOIT LE PLUS D'INFORMATIONS SENSORIELLES.

NATURE DU SOL, POSITION DU CORPS DANS L'ESPACE... DE PRÉCIEUSES DONNÉES POUR S'ÉQUILIBRER.



LA MEILLEURE MANIÈRE D'APPRENDRE À MARCHER, C'EST PIEDS NUS !

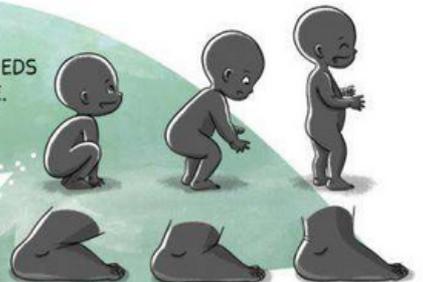
PIEDS NUS, NOUS AVONS DE MEILLEURS APPUIS.

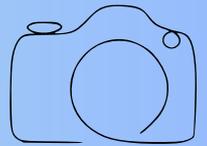
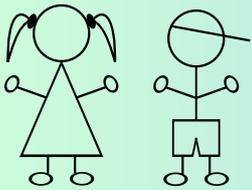


LES ORTEILS PEUVENT S'Étaler ET S'AGRIppER POUR PLUS DE STABILITÉ.

SANS CHAUSSURES, NOS PIEDS ONT PLUS DE MOBILITÉ.

LES MUSCLES ET LES OS SE DÉVELOPPENT MIEUX SANS CONTRAINTES.





Eveil musical, médiation animale, bricolages, goûter, yoga, passerelle avec l'école, contes, sortie annuelle, spectacle de Noël... : une année riche en rencontres et découvertes !

Janvier

La participation aux séances d'éveil musical, danse, contes, bébé signe, et aux spectacles se fait sur inscription.

09 **Eveil corporel**
Halle de sports
Vieux-Charmont
9h/10h



11 **Eveil musical**
Rencontres Jean Jaurès
Vieux-Charmont
9h/9h45

12 **Yoga**
MJC
Sochaux
9h30/10h15

16 **Baby danse**
Salle Lucie Aubrac
Bethoncourt
9h30/10h15

18 **Atelier "Bébé Signe"**
Salle des fêtes
Derrière la mairie
Bethoncourt
9h30/10h15

19 **SPECTACLE**
MA scène nationale
Bains douches
Montbéliard
9h45

Infos page suivante

25 **Eveil musical**
Relais
Vieux-Charmont
9h/9h45



26 **Jeux et activités**
Relais
Vieux-Charmont
9h/11h
"J'aime la galette
Fêtons les rois !"



30 **Eveil corporel**
Halle de sports
Vieux-Charmont
9h/10h



Février

01 **Contes échanges**
Lueur des contes
Médiathèque
Nommay
9h15/10h15

02 **Yoga**
MJC
Sochaux
9h30/10h15

06 **Baby danse**
Salle René Rouiller
Grand-Charmont
9h30/10h15

08 **Eveil musical**
Relais
Vieux-Charmont
9h/9h45
GROUPE 2



09 **Jeux et activités**
Relais
Vieux-Charmont
9h/11h

13 **Eveil corporel**
Halle de sports
Vieux-Charmont
9h/10h

15 **Atelier "Bébé Signe"**
Salle des fêtes
Derrière la mairie
Bethoncourt
9h30/10h15

16 **Jeux et activités**
Relais
Vieux-Charmont
9h/11h



Gratuit



Spectacle MA Scène Nationale

Vendredi 19/01 à 10h

Arrivée 9h40

Bains douches

Montbéliard

Le petit B

Compagnie Marion Muzac

Danse. A partir de 1 an



Un duo de danseurs dans une scénographie mouvante...des bambins disposés à la lisière de cette installation qui peuvent à tout moment choisir d'y pénétrer, toucher, sentir...Un univers musical envoûtant, un moment calme et doux dans un univers qui laisse voyager l'imaginaire.

Inscriptions obligatoires au relais avant le 12/01.
Places limitées.

LA BOITE A IDÉES

Bricolage

Mon copain tout blanc

- petites branches
- scotch double face
- coton
- papiers blancs et rouges
- lentilles
- rondelles de citron ou orange séchées

Attacher les branches avec de la petite ficelle. Fixer derrière le scotch double face. Découper les différentes parties du bonhomme. Coller et ajouter le coton, les lentilles



Le bonhomme de neige

Savez-vous qui est né
Ce matin dans le pré?
Un gros bonhomme tout blanc !
Il est très souriant
Avec son ventre rond
Ses yeux noirs de charbon
Son balai menaçant
Et son chapeau melon.
Le soleil a brillé,
À midi dans le pré,
Je n'ai rien retrouvé...
Le bonhomme a filé !

Jason Émond

